



Pornichet, le 22 septembre 2014

**Aux riverains du « lotissement Mercier »  
i.e. des avenues Caroline, Juliette,  
Marguerite Mercier, Adelaïde et Amélie**

**Objet : Chemins privés et Association ARIMER-PORNICHET**

Madame, Monsieur, Chers voisins,

Nombre d'entre vous sont adhérents de PROSIMAR, et nous ont interrogés sur l'initiative manifestée par une invitation à adhérer à une association en cours de constitution, dénommée « ARIMER-PORNICHET » et relative au « lotissement Mercier ».

PROSIMAR, qui à l'origine était le syndicat des propriétaires de Ste Marguerite, peut soutenir la création d'une telle association dès lors que les objectifs et les moyens pour les atteindre sont clairement exprimés et qu'ils font l'objet d'un vrai consensus de la part de tous les riverains.

Lors de la réunion qui avait été organisée en 2009, ce consensus n'existait pas. Peut-il exister aujourd'hui ?

La question posée est l'entretien de nos avenues, et plus particulièrement l'avenue Caroline près de l'avenue de Cavaro, et l'avenue M. Mercier vers l'Avenue du Littoral.

Doit-il être fait par les riverains eux-mêmes ou par les services de la commune ?

Quel est le statut de ces avenues ?

D'autres questions préoccupent les riverains : la maîtrise de la circulation, du stationnement, l'éclairage ou non des avenues, le fleurissement des pas de porte et les haies sur les bords des chemins, la nature du sol, l'exercice des services publics, etc...

*Nous vous invitons à prendre connaissance du document d'analyse ci-joint, et aussi de ressortir l'acte de vente/acquisition de votre propriété.*

Nous vous proposerons une nouvelle réunion lors des vacances d'automne,

Et nous vous adressons nos plus cordiales salutations.

Stéphane AERTS  
Avenue Caroline

Hervé JAMET  
Avenue Juliette

Alain DORE  
Avenue Caroline